

*Caisse de prévoyance professionnelle
en faveur des travailleurs et employeurs
du commerce de détail du canton du
Valais*

20
24

Rapport de gestion CAPUVA

Table des matières

Chiffres clés	1
Préambule	2
Evolution de la prévoyance	4
Réforme de la prévoyance professionnelle (LPP 21)	4
Rétrospective des marchés	6
Investissement responsable	7
Taux d'intérêt	11
Taux d'intérêt technique et tables actuarielles	11
Taux de conversion	11
Rapport annuel 2024	12
Affiliés	12
Assurés et bénéficiaires de rentes	13
Comptes annuels 2024	16
Cotisations	17
Engagements actuariels	17
Situation financière - Degré de couverture	20
Placements et performance	21
Frais de gestion de la fortune	23
Frais d'administration	23
Exercice des droits de vote	24
Bilan résumé	25
Compte d'exploitation résumé	26
Conclusions	27
Organisation	28

Chiffres clés

	2024	2023	2022
Nombre d'assurés actifs	1'962	1'950	2'029
Nombre de bénéficiaires de rentes	207	193	182
Nombre d'employeurs affiliés	906	893	901
Total de l'actif (en millions de CHF)	164.4	151.3	139.9
Performance nette (en %)	8.01	5.24	-12.96
Degré de couverture légal (en %)	118.2	112.3	107.8
Frais d'administration par assuré (en CHF)	249.65	255.55	201.65
Taux d'intérêt octroyé sur les comptes individuels (en %)	3.00	1.00	1.00

Des chiffres-clés 2024 réjouissants marqués par :

- une légère progression du nombre d'employeurs affiliés,
- une progression modérée du nombre de bénéficiaires de rentes,
- une performance positive de près de 8 %,
- une réserve de fluctuation entièrement constituée et des fonds libres,
- une augmentation du degré de couverture,

Préambule

Chères assurées, Chers assurés,
Mesdames, Messieurs,

40^{ème} anniversaire de l'entrée en vigueur de la LPP

L'année 2025 marque un jalon important dans l'histoire de notre système de prévoyance : le 40^{ème} anniversaire de l'entrée en vigueur de la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP).

Depuis son introduction au 1^{er} janvier 1985, cette loi a permis de consolider le deuxième pilier du système des trois piliers suisses, garantissant à des millions de travailleuses et travailleurs un revenu adéquat après la retraite, en complément de l'AVS.

À travers les décennies, la LPP a su évoluer pour répondre aux mutations économiques, sociales et démographiques. Elle a permis de construire un système robuste, équitable et solidaire, capable d'assurer une sécurité financière à long terme. La stabilité de notre institution, la confiance de nos assurés, ainsi que la performance de notre gestion en sont des témoignages concrets.

Cependant, malgré ces acquis, le système de prévoyance suisse est aujourd'hui confronté à des défis de taille.

- **Le vieillissement de la population**

L'augmentation de l'espérance de vie met sous pression le financement des rentes.

- **L'évolution du marché du travail**

La flexibilisation des parcours professionnels et la prévalence du travail à temps partiel nécessitent une adaptation du système pour garantir une couverture adéquate.

- **Les taux d'intérêt bas**

Les rendements faibles des placements affectent la capacité des caisses de pension à générer des revenus suffisants pour financer les rentes.

De plus, les transformations du monde du travail, en particulier l'essor de l'économie numérique et des formes d'emplois atypiques, appellent à une réflexion approfondie sur l'adaptation des mécanismes de cotisation et de couverture.



Dans ce contexte, notre caisse s'engage à poursuivre une gestion rigoureuse, prudente et responsable, tout en demeurant attentive aux évolutions législatives et sociétales.

Ce rapport de gestion rend compte de notre activité au cours de l'année écoulée, des résultats obtenus, ainsi que des mesures prises pour assurer la pérennité et la performance de notre institution.

En cette année anniversaire, il témoigne aussi de notre volonté de contribuer activement à la réflexion et à la construction d'une prévoyance professionnelle durable et équitable pour les générations futures.

40 ans du 2^{ème} pilier

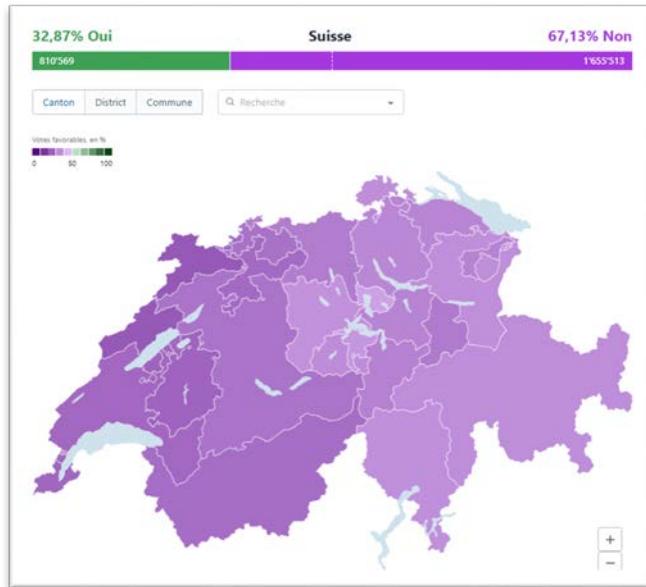
Fleur de l'âge ou crise de la quarantaine ?

Evolution de la prévoyance

« le peuple suisse a rejeté la réforme LPP 21 à 67.1 % »

Réforme de la prévoyance professionnelle (LPP 21)

Le 22 septembre 2024, le peuple suisse a rejeté à une large majorité (67,1 % de non, participation de 45 %) la réforme de la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP). Cette réforme avait pour objectif de renforcer le financement du 2e pilier, de maintenir le niveau des rentes et d'améliorer la couverture des personnes exerçant une activité à temps partiel ou percevant de faibles revenus. Aucun canton n'a soutenu le projet, révélant ainsi une opposition généralisée à travers l'ensemble du pays.



Source : OFS – statistique des votations

Cette carte illustre le pourcentage de votes favorables (en vert) et défavorables (en violet) à la réforme de la LPP dans chaque canton. Elle met en évidence le rejet uniforme de la réforme à travers le pays.

Malgré ce refus populaire, plusieurs ajustements importants ont été mis en œuvre durant l'année 2024, notamment la mise en œuvre de la réforme AVS 21.

- **Taux d'intérêt minimal LPP**

Le Conseil fédéral a décidé de relever le taux d'intérêt minimal applicable à la prévoyance professionnelle, passant de 1,00 % à 1,25 % à compter du 1^{er} janvier 2024.

- **Mise en œuvre de la réforme AVS 21 (principales mesures)**

- *Egalisation de l'âge de la retraite entre femmes et hommes*

L'âge de référence pour la retraite des femmes est progressivement relevé à 65 ans. Ce relèvement est mis en place progressivement sur 4 ans par une augmentation de + 3 mois par année pour les femmes nées entre 1961 et 1964

- *Compensation pour les femmes de la génération transitoire nées entre 1961 et 1969*

Afin d'éviter que ces femmes soient pénalisées de manière disproportionnée par le passage à un âge de retraite plus élevé, et si elles n'anticipent pas leur droit à la rente, elles reçoivent une majoration de leur rente en fonction de leur année de naissance et de leur revenu. En cas de retraite anticipée, la réduction appliquée à la rente est moins importante que pour les autres personnes. Là aussi, le taux de réduction peut varier en fonction du revenu annuel moyen.

- *Retraite flexible pour tous*

Ce modèle permet un départ à la retraite entre 63 et 70 ans, en fonction des choix individuels et par tranches mensuelles. Il permet également d'anticiper ou d'ajourner une partie de sa prestation.

- *Incitation à travailler plus longtemps*

Les revenus jusqu'à CHF 1'400 par mois reste exonéré des cotisations AVS, mais celles-ci deviennent volontaires pour les personnes arrivant à l'âge de référence.

- *Financement*

Son financement est assuré par une augmentation de la TVA de 7.7 % à 8.1 % au 1^{er} janvier 2024

Rétrospective des marchés

L'exercice 2024 a été marqué par une reprise dynamique des marchés actions, une volatilité accrue sur les marchés obligataires, et un contexte géopolitique complexe influençant les perspectives économiques globales.

Les marchés actions mondiaux ont affiché une progression significative, avec une hausse moyenne de + 24,2 % sur l'année.

- États-Unis : Le S&P 500 a progressé de + 23,31 %, soutenu principalement par les secteurs de la technologie, de la santé et des énergies renouvelables. Le Nasdaq a connu une forte croissance, portée par l'essor des technologies liées à l'intelligence artificielle et aux semi-conducteurs.
- Europe : Les performances ont été hétérogènes. Le DAX allemand a gagné + 19,42 %, reflétant la résilience du secteur industriel, tandis que le CAC 40 français a reculé de - 2,15 %, impacté par des incertitudes économiques et politiques. Le SMI a gagné + 6,2 % l'année dernière.
- Asie : Le Nikkei japonais a enregistré une croissance notable de + 19,22 %, favorisée par une politique monétaire accommodante et une amélioration des exportations.

Les marchés obligataires ont connu une volatilité accrue en lien avec la poursuite du resserrement monétaire, en particulier aux États-Unis dû notamment à la menace du protectionnisme américain. Les rendements des obligations souveraines à 10 ans ont augmenté, témoignant d'attentes de taux plus élevés et d'une inflation persistante.

Finalement, plusieurs facteurs géopolitiques ont contribué à la volatilité des marchés en 2024 :

- Le conflit en Ukraine a continué d'impacter les marchés de l'énergie et les chaînes d'approvisionnement.
- Les tensions en mer de Chine méridionale autour de Taïwan ont suscité des incertitudes sur le commerce mondial.
- Les conflits au Proche-Orient ont également alimenté la volatilité des prix des matières premières.

Investissement responsable

Consciente de sa responsabilité en tant qu'investisseur institutionnel, la Caisse gère ses avoirs dans l'intérêt de ses affiliés, en visant à atteindre les objectifs de prévoyance à long terme. Elle s'engage à garantir la sécurité des fonds qui lui sont confiés, à rechercher un rendement optimal et raisonnable, à répartir les risques de manière appropriée entre les différentes catégories d'actifs, tout en veillant à minimiser les coûts de gestion.

Pour atteindre ces objectifs, le Conseil de fondation ainsi que les mandataires s'assurent de privilégier des placements de qualité financière élevée, tout en accordant une attention particulière aux enjeux liés au développement durable.

- *Rating de durabilité*

Le portefeuille agrégé affiche une bonne qualité globale selon les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG). Il s'est amélioré par rapport à l'année dernière et les placements de la Caisse sont évalués au rating « AA ».

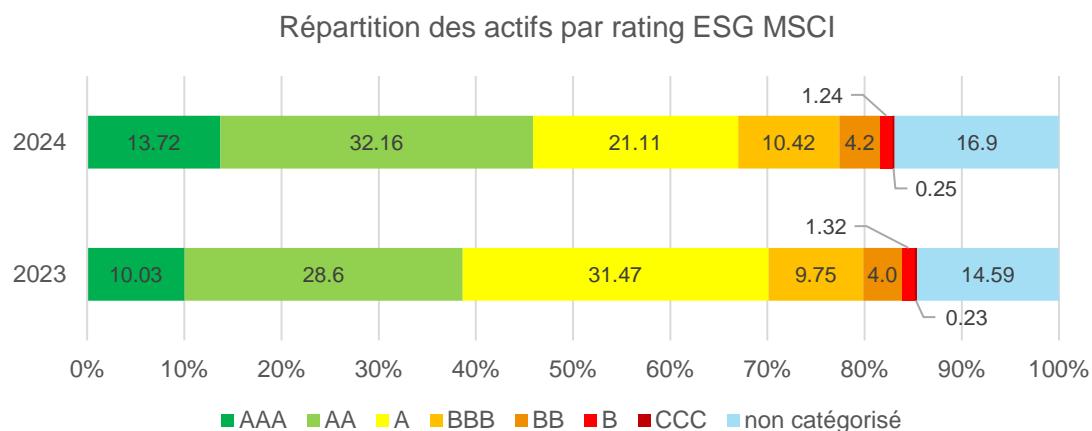
Timbre ESG Total du portefeuille

MSCI ESG Rating	AA		
MSCI Score	7.11		
Couverture	60.80 %		
Leader	AAA	AA	
Moyen	A	BBB	BB
Retardataire	B	CCC	
Non catégorisé	NR		

Timbre ESG Actions & Obligations

MSCI ESG Rating	A		
MSCI Score	7.08		
Couverture	83.10 %		
Leader	AAA	AA	
Moyen	A	BBB	BB
Retardataire	B	CCC	
Non catégorisé	NR		

Sur une couverture de 83.10 % des investissements « actions & obligations » de CAPUVA, seul 1.59 % des investissements sont inventoriés avec un rating B et CCC, soit des entreprises en retard par rapport à ses concurrents directs en raison de leur forte exposition et leur incapacité à gérer des risques ESG importants.



(67 % des actifs « actions & obligations » sont qualifiés de bons à très bons (rating A à AAA))

- Secteurs sensibles*

Il y a lieu de rappeler comme l'année dernière que nos mandataires appliquent des critères d'exclusion se basant sur l'Association suisse pour des placements de capitaux responsables (ASIR). Ces critères d'exclusion concernent principalement les fabricants d'armes prohibées (par exemple, mines antipersonnel, armes à sous-munitions et armes nucléaires ne relevant pas du traité sur la non-prolifération des armes nucléaires).

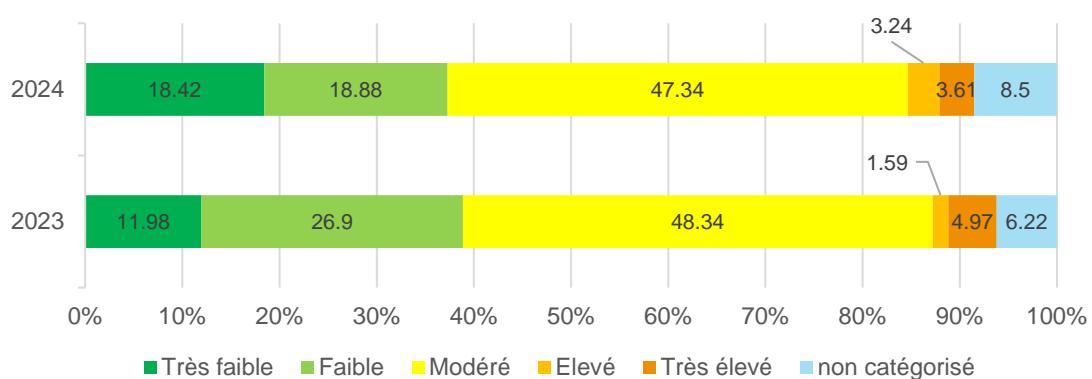
Quelques fonds de placement, soit environ 7 % de la valeur de marché total, sont exposés aux activités commerciales tels que l'alcool, l'énergie nucléaire, le tabac, charbon thermique, etc...

Toutefois, selon l'analyse de notre portefeuille, aucune entreprise n'est impliquée dans des controverses importantes.

- *Intensité/réduction carbone*

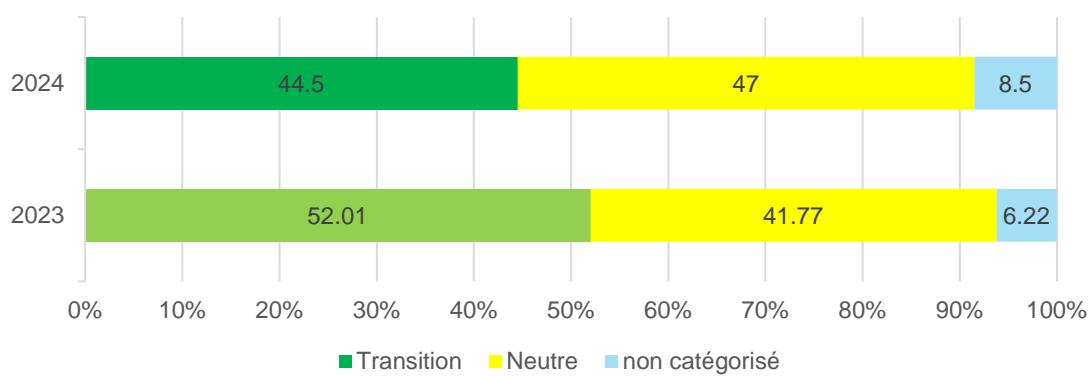
L'intensité carbone moyenne pondérée de notre portefeuille est obtenue en calculant l'intensité carbone couvrant toutes les émissions directes de gaz à effet de serre (GES) d'une entreprise (combustion de carburant, véhicules) et émissions indirectes de GES provenant de la consommation d'électricité, de chaleur, de froid ou de vapeur achetés.

Répartition des actifs par intensité carbone



Il peut être attribué différentes catégories aux entreprises en fonction de leur exposition aux risques et aux opportunités de transition vers une économie à faible émission de carbone.

Répartition des actifs par catégorie de réduction de carbone



Transition : entreprises exposées à une réduction de la demande de produits et de services à forte intensité de carbone impliquant une augmentation des coûts d'exploitation et d'investissement en raison des taxes carbone et des investissements dans des mesures d'atténuation des émissions de carbone, entraînant une baisse de rentabilité.

Neutre : Exposition limitée au risque de transition vers une économie à faible émission de carbone. Les entreprises pourraient être confrontées à un risque physique ou à une exposition indirecte via des opérations de prêt ou d'investissement.

Pour terminer, il y a lieu de rappeler que CAPUVA est membre d'Ethos Engagement Pool Suisse (EEP Suisse) depuis plusieurs années et également d'Ethos Engagement Pool International (EEP International) depuis 2022, regroupant 122 membres au 31 décembre 2024 représentant 335 milliards de CHF d'actifs sous-gestion.

Son but est le dialogue avec les plus importantes sociétés en matière de bonne gouvernance, de responsabilité environnementale et sociale.

Ethos engage un dialogue constructif avec les entreprises afin d'améliorer leurs pratiques ESG. Par exemple, en 2023, Ethos a participé à l'initiative "Nature Action 100" pour aborder les questions de biodiversité et a dialogué avec des entreprises telles que Nestlé, Novartis et Roche sur ces enjeux.

En 2024, Ethos, avec une coalition d'investisseurs, a déposé une résolution demandant la séparation des fonctions de président et de directeur général chez TotalEnergies, afin d'améliorer la gouvernance et de faciliter le dialogue sur les questions climatiques

Cet exemple illustre concrètement comment les investisseurs institutionnels peuvent jouer un rôle actif dans la promotion de bonnes pratiques de gouvernance et dans la prise en compte des enjeux environnementaux.

Il met en évidence l'importance d'une approche d'investissement responsable, alignée avec des critères de durabilité, pour soutenir des décisions de gestion qui favorisent la stabilité à long terme et répondent aux attentes sociétales croissantes.

En sa qualité de membre, CAPUVA soutient ces différentes résolutions et campagnes d'engagement à l'international.

Pour plus d'information, nous vous invitons à prendre connaissance des différents rapports émis par Ethos disponibles sur leur site Internet www.ethos.com.

« une rémunération des capitaux d'épargne au taux de 3 %»

Taux d'intérêt

Le Conseil fédéral a décidé de relever le taux d'intérêt minimal applicable à la prévoyance professionnelle, passant de 1,00 % à 1,25 % à compter du 1er janvier 2024. Ce taux a également été maintenu pour l'année 2025.

Compte tenu des résultats des marchés financiers en 2024 et de la situation de la Caisse en fin d'année 2024, le Conseil de fondation a décidé de rétribuer les capitaux d'épargne des assurés actifs et compte de libre passage au taux de **3 %**.

Dès lors, nos assurés bénéficient d'un intérêt supplémentaire de 1.75 % par rapport au minimum légal.

« un taux d'intérêt technique à 1.75 % et des tables actuarielles LPP 2020 »

Taux d'intérêt technique et tables actuarielles

Sur la base de la dernière expertise actuarielle réalisée en octobre 2024 sur les comptes au 31 décembre 2023, le taux d'intérêt technique a été maintenu à **1.75 %** au bouclement 2024. Les tables actuarielles LPP 2020 (P2020) sont utilisées pour déterminer les réserves mathématiques.

« un taux de conversion maintenu à 6.8 % à l'âge de référence»

Taux de conversion

Le taux de conversion actuellement appliqué par la Caisse est le taux de conversion légal, figurant à l'article 14 al. 2 de la LPP.

Les taux de conversion réglementaires sont supérieurs aux taux de conversion actuariels issus de l'application des bases techniques de la Caisse. Ainsi, au moment du passage du statut d'actif à celui de retraité et de la transformation de l'avoir accumulé en rentes, la Caisse réalise une perte technique.

En appliquant un plan correspondant au minimum LPP, qui concerne environ 86 % de l'effectif total, les taux de conversion sont maintenus au niveau de ceux de la LPP, soit actuellement **6.8 %** à l'âge de référence, même si des pertes sur retraite sont constatées.

Rapport annuel 2024

« le nombre d'employeurs affiliés s'élevait à 906 à la fin de l'exercice 2024 »

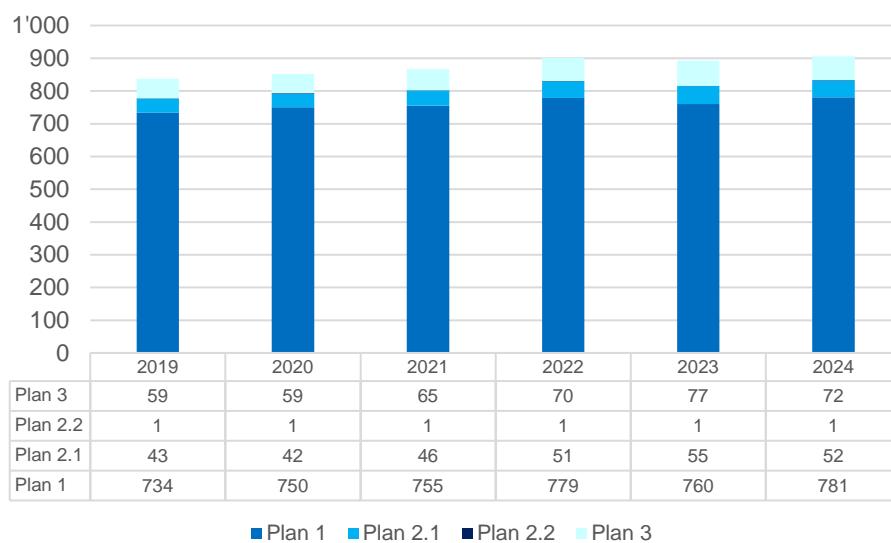
Affiliés

A la fin de l'exercice 2024, le nombre d'employeurs affiliés s'élevait à **906** contre 893 l'année dernière. Les nouvelles affiliations au nombre de 54 et les radiations de 41 unités provoquent une augmentation de 13 membres.

Ils sont répartis dans les différents plans offerts par votre Caisse de prévoyance CAPUVA, soit

- Plan 1 « minimum LPP »
- Plan 2.1 « déplafonné »
- Plan 2.2 « déplanchéisé »
- Plan 3 « élargi »

Répartition des affiliés par plan de prévoyance



« le nombre des assurés actifs s'élève au 31 décembre 2024 à 1'962 »

Assurés et bénéficiaires de rentes

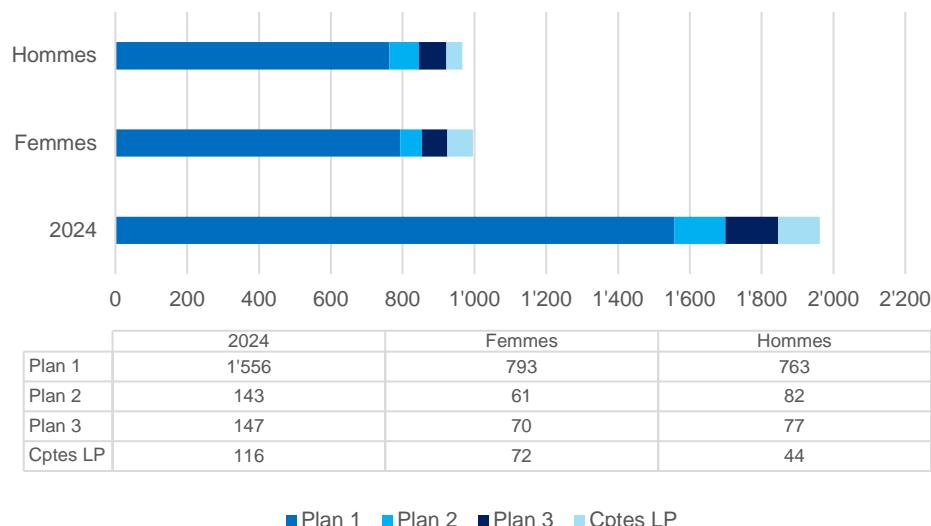
Le nombre des assurés actifs est passé de 1'950 au 31 décembre 2023 à **1'962** au 31 décembre 2024. Un effectif en légère augmentation par rapport à l'année dernière.

	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2022
Hommes	966	953	942
Femmes	996	997	1'087
Total	1'962	1'950	2'029

Ces assurés sont répartis dans plusieurs plans d'assurances conformément à la répartition figurant en page 12.

Le graphique suivant illustre l'importance relative de chacun des plans considérés en termes d'effectifs.

Répartition des actifs par sexe et par plan de prévoyance

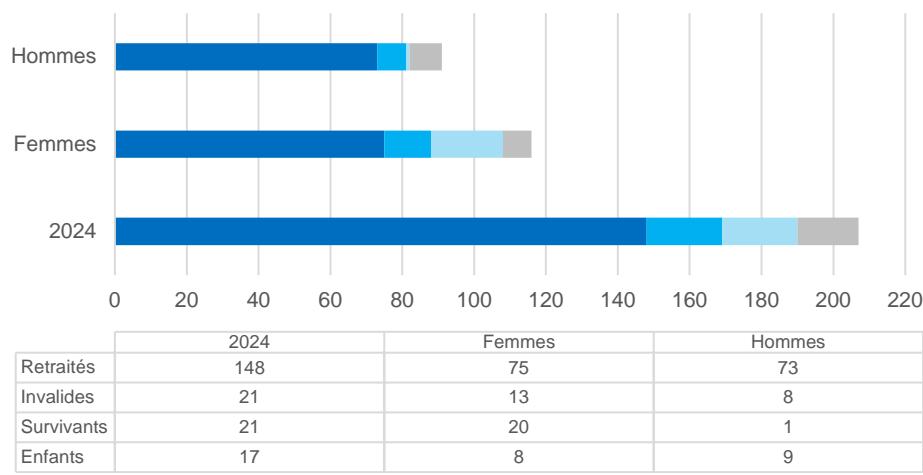


Quant à l'effectif des bénéficiaires de rentes, il est réparti comme suit :

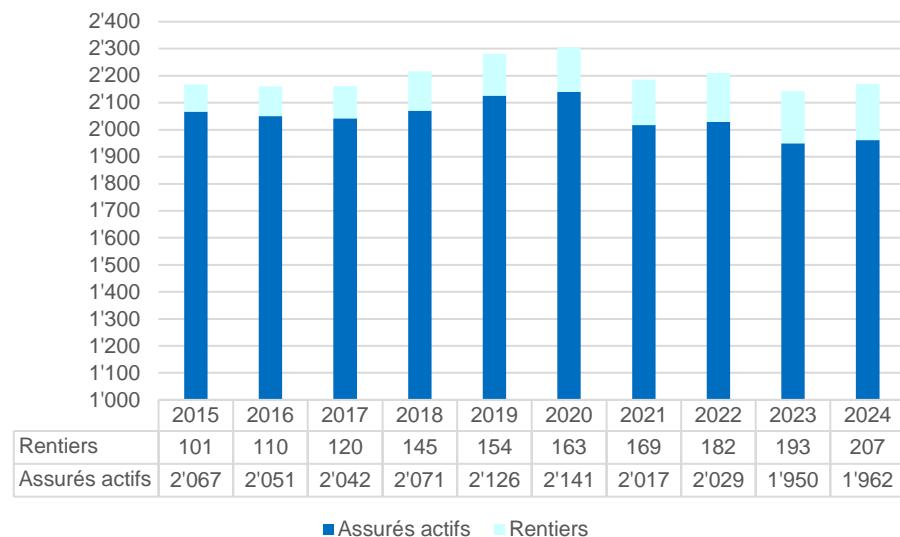
	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2022
« 207 personnes bénéficient d'une prestation de CAPUVA »			
Retraités	148	136	125
Enfants de retraités	6	4	3
Invalides	21	22	26
Enfants d'invalides	11	9	9
Conjoints survivants	21	22	19
Orphelins	0	0	0
Total	207	193	182

207 personnes bénéficient d'une prestation de CAPUVA. Sur la base des données ci-dessus, nous constatons une progression de 7.2 % du nombre de personnes bénéficiant d'une prestation.

Répartition des bénéficiaires de rentes par sexe et par genre



Evolution des effectifs des assurés et rentiers



« 11 assurés actifs pour 1 rentier »

Le rapport démographique, défini par le nombre d'assurés actifs divisé par le nombre de bénéficiaires de rentes (sans les rentes pour enfants), a une tendance baissière et se situe à près de 11 assurés actifs pour 1 rentier.

Pour mémoire, nous comptions encore 14 assurés actifs pour 1 rentier lors de l'expertise à fin 2019, soit il y a tout juste cinq ans.

La dégradation du rapport démographique provient principalement de l'augmentation du nombre de pensionnés. Celui-ci demeure toutefois, tant en termes de nombre que d'engagements, très favorable.

Comptes annuels 2024

En application de l'article 47 de l'Ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP2), les comptes de la CAPUVA sont présentés conformément à la recommandation comptable Swiss GAAP RPC 26.

La présentation des comptes des institutions de prévoyance se fait au moyen du bilan, du compte d'exploitation et de l'annexe. Au bilan, l'évaluation se fait aux valeurs réelles.

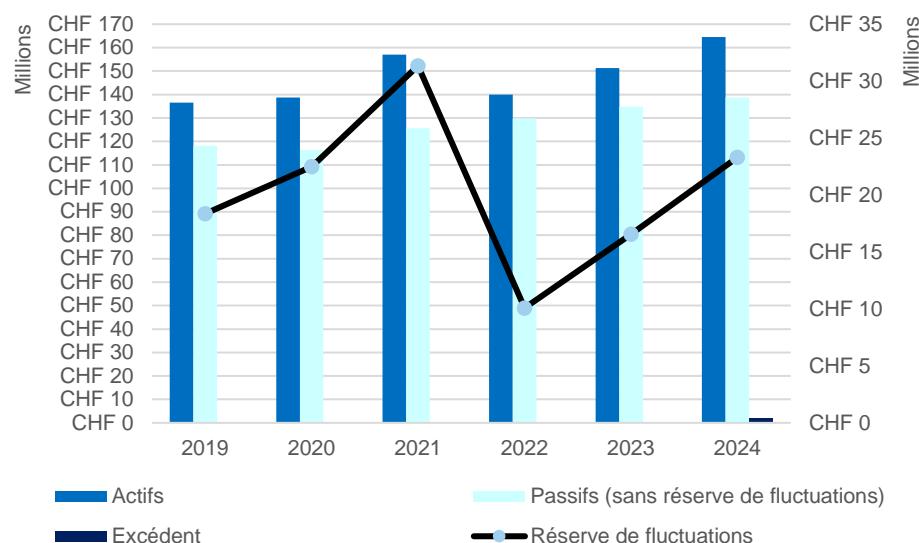
Des réserves de fluctuation de valeurs sont constituées afin de compenser les variations sur les marchés des capitaux. Celles-ci sont entièrement constituées à la fin de l'année 2024, représentant CHF 23'308'461.00. Le montant des réserves dépend du degré de risque, de la stratégie de placement choisie et de la capacité de risque de l'Institution de prévoyance.

« le total du bilan a progressé de CHF 13.1 mio pour atteindre CHF 164.4 mio à fin 2024 »

Il est à relever qu'au 31 décembre 2024, les comptes font apparaître **un excédent technique** de CHF 2'007'020.68.

Le total du bilan a progressé de CHF 13.1 mio pour atteindre CHF 164.4 mio à fin 2024.

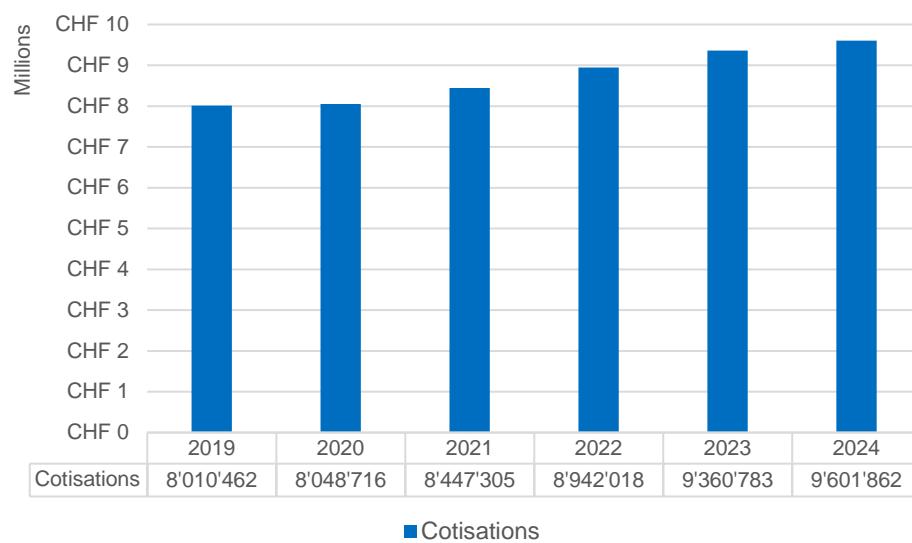
Evolution de l'actif, passif et réserve de fluctuations de valeurs



Cotisations

Les cotisations de l'exercice 2024 s'élèvent à CHF 9'601'862.39, soit une augmentation de 2.5 %.

Evolution des cotisations encaissées



Engagements actuariels

Capitaux de prévoyance

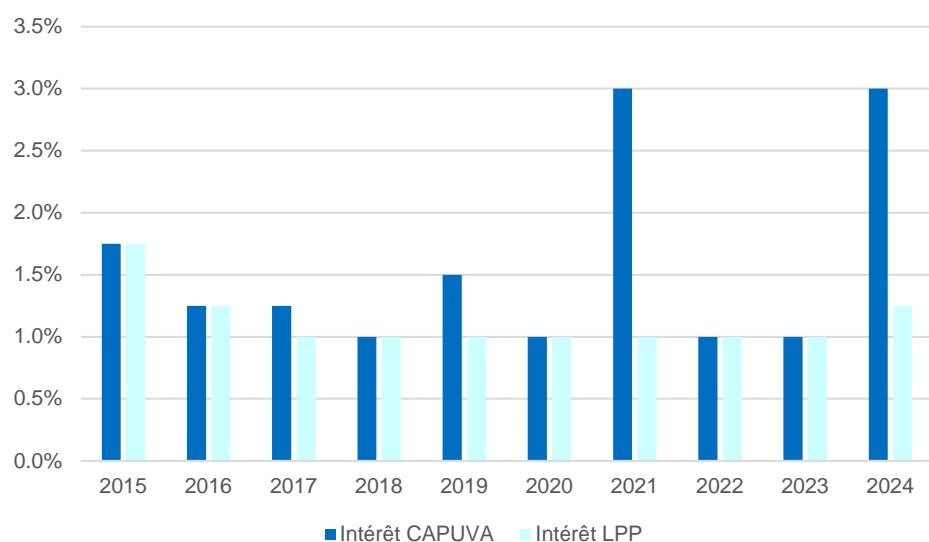
- *Assurés actifs*

Les capitaux de prévoyance des assurés actifs, y compris les comptes de libre passage, s'élèvent respectivement à CHF 96'551'502.25 au 31 décembre 2024 contre CHF 94'487'738.95 au 31 décembre 2023, soit une progression de 2.1 %.

« les comptes individuels des assurés ont été rémunérés au taux d'intérêt LPP de 3.00 % en 2024, soit 1.75 % de plus que le taux minimum »

En 2024, les comptes individuels des assurés ont été rémunérés au taux d'intérêt LPP de **3.00 %**, soit 1.75 % de plus que le taux minimum LPP fixé par le Conseil fédéral.

Intérêts crédités sur les comptes individuels des assurés



- Bénéficiaires de rentes*

Le taux d'intérêt technique appliqué par la Caisse est de **1.75 %** au 31 décembre 2024. Les capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes (réserves mathématiques) se composent comme suit :

	31.12.2024 CHF	31.12.2023 CHF	31.12.2022 CHF
Capitaux de prévoyance des retraités	27'689'536	25'623'065	25'288'426
Capitaux de prévoyance des invalides	2'243'715	2'034'785	2'289'712
Capitaux des conjoints survivants	3'577'847	4'020'480	3'635'849
Capitaux de prévoyance des enfants et orphelins	180'614	141'346	87'576
Total	33'691'172	31'819'676	31'301'563

Provisions techniques

« les provisions techniques s'élèvent à CHF 7.585 mio»

Les provisions techniques s'élèvent à CHF 7'585'000.00 au 31 décembre 2024, en augmentation de CHF 505'000.00.

Elles se composent comme suit :

- *Provision de longévité*

La provision pour changement futur de bases techniques a pour but de financer les coûts de l'augmentation de la longévité des bénéficiaires de rentes. Elle correspond à 0.5 % des capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes par année depuis l'édition des bases techniques. Au 31 décembre 2024, le montant de la provision représente 2 % des capitaux de prévoyance susmentionnés, l'année d'édition appliquée étant 2020. Cette provision s'élève à CHF 670'000.00, en augmentation de CHF 195'000.00 par rapport à l'année dernière ;

- *Provision pour maintien du taux de conversion*

Cette provision permet de couvrir, pour les assurés à moins de 5 ans de la retraite, le coût de la mise à la retraite engendré par le maintien du taux de conversion au niveau des taux LPP. Compte tenu de l'effectif à fin 2024, d'une hypothèse de prise en capital de 40 % et des bases techniques appliquées, cette provision a dû être augmentée de CHF 275'000.00 en 2024 pour s'élever à CHF 5'700'000.00 dans les comptes à fin 2024 ;

- *Provision de fluctuation des risques*

La Caisse est au bénéfice d'un contrat de réassurance congruent la liant à la Bâloise dès le 1^{er} janvier 2022. Compte tenu du contrat en vigueur, l'objectif de la provision pour fluctuation des risques est nul ;

- *Provision de fluctuation des risques des bénéficiaires de rentes*

Le règlement sur les passifs de nature actuarielle intègre une réservation supplémentaire pour petit effectif (nommée provision de fluctuation des risques des bénéficiaires de rentes). A fin 2024, elle s'élève à CHF 1'215'000.00, en augmentation de CHF 35'000.00 par rapport à l'année dernière ;

- *Provision pour changement de taux d'intérêt technique*

Avec un taux d'intérêt technique de 1.75 %, aucune provision pour changement de ce taux à futur n'a été constituée.

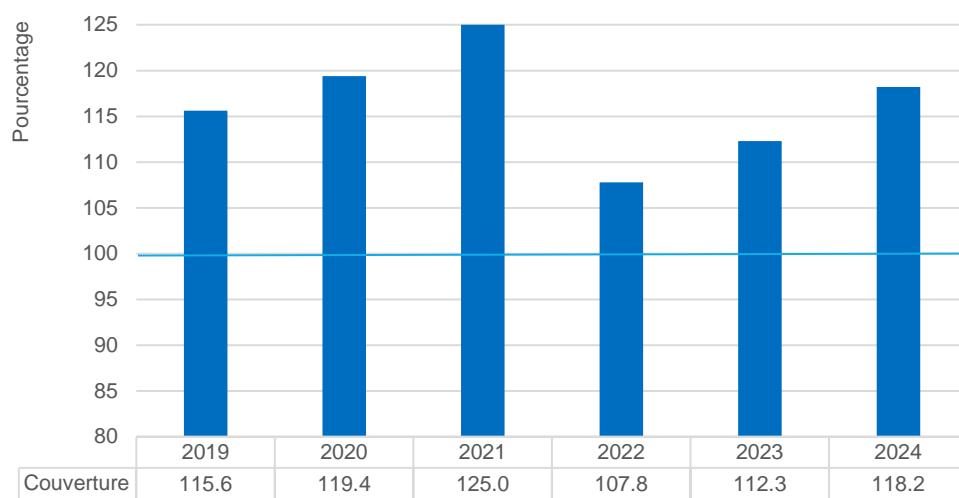
Situation financière - Degré de couverture

« le degré de couverture légal a augmenté de 5.9 %, se situant à 118.2 %»

Compte tenu notamment des performances sur les marchés financiers durant l'année 2024, le degré de couverture légal (art. 44, al. 1 OPP2) a augmenté de 5.9 %, se situant à **118.2 %** au 31 décembre 2024 contre 112.3 à la fin de l'année 2023.

La réserve de fluctuation de valeurs qui doit permettre de compenser les fluctuations de la fortune et garantir la sécurité de la réalisation des buts de prévoyance à long terme est augmentée de CHF 6'736'314.31. Elle atteint CHF 23'308'461.00 et s'élève ainsi à 16.8 % du montant total des engagements au 31 décembre 2024. Elle représente ainsi le **100 % de son objectif**.

Evolution du degré de couverture en %



« CAPUVA a réalisé une performance nette de 8.01 % en 2024»

Placements et performance

Compte tenu de l'évolution des marchés durant l'année 2024 et sur la base du rapport « Global Custody », CAPUVA a réalisé une performance nette de **8.01 %** en 2024.

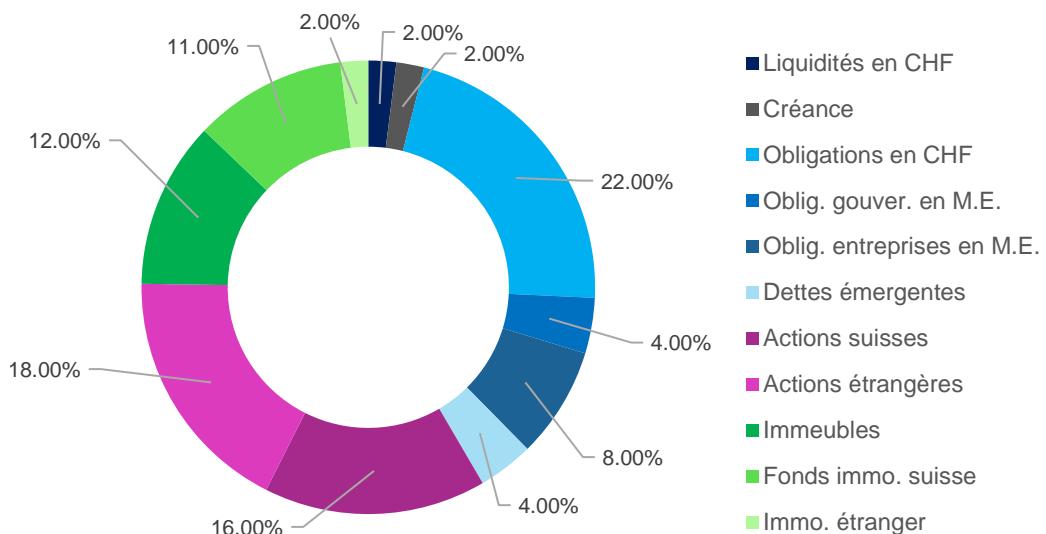
Le rendement net sur l'immobilier direct atteint 4.7 %.

A titre de comparaison et selon l'étude sur les caisses de pension 2025 réalisée par Swisscanto, le rendement net moyen s'est élevé à 7.2 %, 2024 a été la 3^{ème} meilleure année boursière de ces dix dernières années.

Le résultat net des placements s'élève à CHF 12'036'251.67 au 31 décembre 2024.

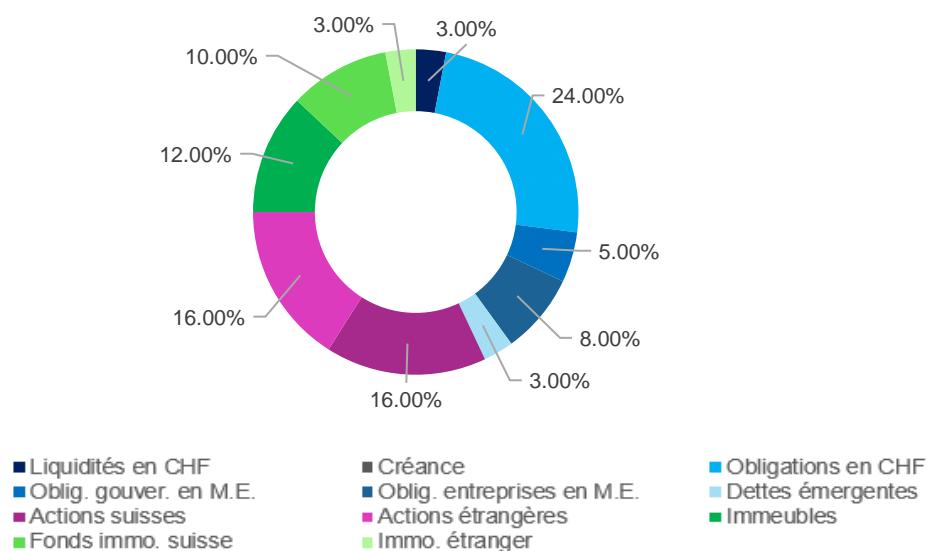
Il se compose comme suit :

	31.12.2024 CHF	31.12.2023 CHF	31.12.2022 CHF
Résultat net des liquidités et placements marché monétaire	133'981.43	48'909.19	87'759.20
Résultat net des obligations et titres similaires	1'797'277.09	2'957'443.11	-8'017'994.82
Résultat net des actions et titres similaires	7'322'098.41	3'764'004.79	-9'313'484.97
Résultat net des produits dérivés	109'241.11	-73'657.53	-405'844.43
Résultat net immobilier	3'596'583.47	1'624'950.83	-1'442'905.55
Frais de gestion de fortune	-922'929.84	-875'281.44	-936'247.95
Total	12'036'251.67	7'446'368.95	-20'028'718.52

Répartition des placements par catégorie au 31 décembre 2024

«une nouvelle allocation stratégique entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2024»

L'allocation stratégique est une allocation fondée sur une analyse de congruence entre les Actifs et les Passifs (étude ALM). Cette allocation stratégique a été adoptée en 2023 par le Conseil de fondation pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2024 suite à une nouvelle étude ALM réalisée à la fin de l'année 2023.

Allocation stratégique 2024

Frais de gestion de la fortune

«Les frais de gestion de fortune s'élèvent à 0.57 % des placements transparents»

Les directives de la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle obligent les institutions de prévoyance à saisir dans le compte d'exploitation les frais non facturés qui sont déduits directement du rendement des placements collectifs.

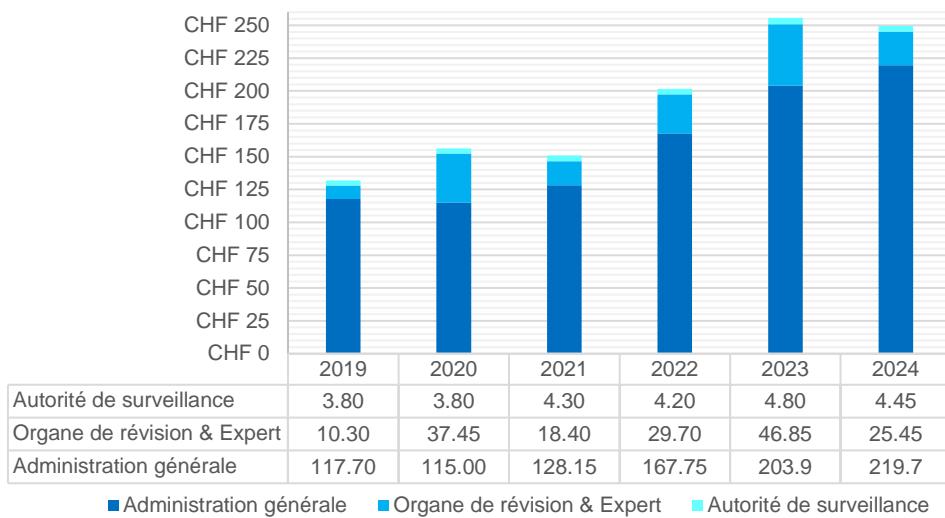
Ainsi, les frais de gestion de la fortune s'élèvent à CHF 922'929.84, soit le **0.57 %** des placements transparents. Sur la base de l'étude Swisscanto sur les Caisses de pension en Suisse et avec pondération en fonction de la fortune, les frais moyens de gestion de fortune en pour cent des placements transparents au niveau des frais sont passés de 0.49 % à 0.41% au cours de l'année sous rapport.

Frais d'administration

«Les frais d'administration s'élèvent à CHF 249.65 par assuré/rentier»

Les frais d'administration 2024, comprenant également les frais de l'organe de révision, de l'expert en matière de prévoyance et de l'autorité de surveillance, s'élèvent à CHF 541'464.75 contre CHF 597'683.44 en 2023. Les frais d'administration, par assuré actif et bénéficiaire de rentes confondus, s'élèvent à **CHF 249.65** contre CHF 322.00 en moyenne au niveau national pour les fondations collectives.

Frais d'administration

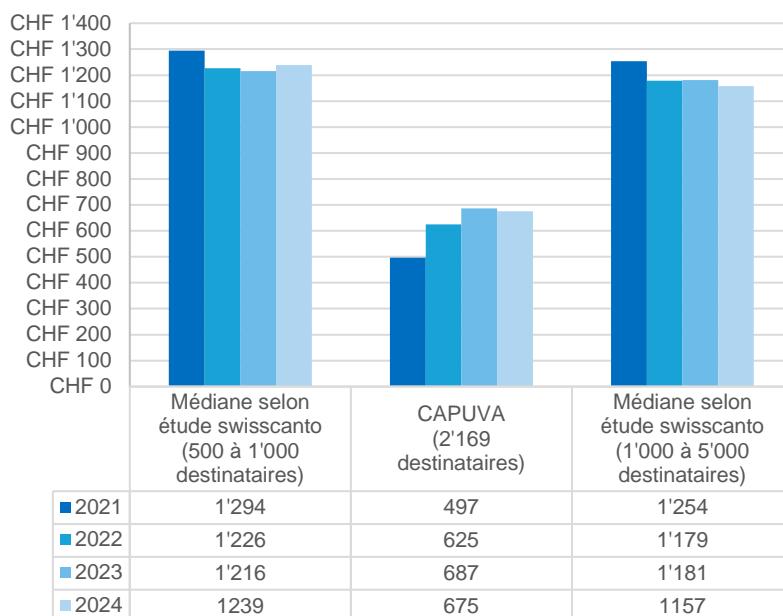


(pour mémoire, l'augmentation des frais de l'administration générale en 2022 est due à la nouvelle convention de gestion entrée en vigueur progressivement sur deux ans.)

Frais d'administration totaux

Les frais des Institutions de prévoyance pour la gestion de la fortune et l'administration dépendent fortement du nombre de destinataires (assurés/rentiers). Comparativement aux 483 Institutions de prévoyance ayant participé à l'enquête de Swisscanto et assurant près de 4.1 millions de destinataires, notre Caisse de prévoyance se positionne comme suit au niveau des frais d'administration totaux :

Frais d'administration totaux par nombre de destinataires



Exercice des droits de vote

Les Caisses exercent leurs droits de vote lorsqu'elles détiennent directement des actions de sociétés suisses. Dans le cas d'actions détenues indirectement via un fonds ou une fondation d'investissement, les droits sont exercés par la direction du fonds ou de la fondation d'investissement.

En 2024 et tenant compte de ses investissements, la CAPUVA a exercé ses droits de vote.

Bilan résumé

ACTIF	31.12.2024 CHF	31.12.2023 CHF	31.12.2022 CHF
Liquidités et placements sur le marché monétaire	3'405'708.63	5'124'569.30	7'348'783.69
Créances	2'629'306.41	2'776'352.42	2'835'120.34
Obligations et titres similaires	63'263'068.84	57'970'903.11	50'874'225.14
Actions et titres similaires	54'607'683.24	47'829'395.78	42'301'686.71
Produits dérivés	10'682.87	-24'833.56	551.92
Immeubles & Immobilier	40'055'190.92	36'930'448.72	35'831'474.08
Compte de régularisation actif	513'635.87	719'692.02	781'730.50
Total de l'actif	164'485'276.78	151'326'527.79	139'973'572.38
PASSIF			
Prestation de libre passage, rentes et autres dettes	198'337.25	240'130.30	157'129.00
Compte de régularisation passif	65'828.00	102'251.00	36'183.00
Réserve de cotisations des employeurs	164'792.60	115'532.85	115'699.35
Provisions non techniques	0.00	0.00	50'000.00
Capital de prévoyance des assurés actifs	96'551'502.25	94'487'738.95	90'503'862.50
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes	34'604'335.00	32'728'728.00	32'567'615.00
Provisions techniques	7'585'000.00	7'080'000.00	6'457'000.00
Réserve de fluctuation de valeurs	23'308'461.00	16'572'146.69	10'086'083.53
Fonds libres / Découvert	2'007'020.68	0.00	0.00
Total du passif	164'485'276.78	151'326'527.79	139'973'572.38

Compte d'exploitation résumé

	31.12.2024 CHF	31.12.2023 CHF	31.12.2022 CHF
Cotisations, apports ordinaires et autres	10'699'847.79	10'060'576.25	9'765'050.70
Prestations d'entrée	6'314'492.43	7'645'827.75	6'120'430.85
Prestations réglementaires	-4'477'321.50	-3'495'055.85	-3'456'623.20
Prestations de sortie	-10'213'036.00	-9'292'855.05	-8'315'241.45
Mouvement de capitaux de prévoyance, provisions techniques	-4'493'630.05	-4'767'822.95	-4'380'799.25
Charges d'assurance	-581'804.60	-563'292.50	-521'256.70
Résultat net de l'activité d'assurance	-2'751'451.93	-412'622.35	-788'439.05
Résultat net des placements	12'036'251.67	7'446'368.95	-20'028'718.52
Dissolution(+) / constitution(-) de provisions non techniques	0.00	50'0000.00	0.00
Frais d'administration	-541'464.75	-597'683.44	-445'860.55
Résultat avant constitution ou dissolution de la réserve de fluctuation de valeurs	8'743'334.99	6'486'063.16	-21'263'018.12
Dissolution(+) / constitution(-) de la réserve de fluctuation de valeurs	-6'736'314.31	-6'486'063.16	21'263'018.12
Excédent	2'007'020.68	0.00	0.00

Conclusions

Mesdames et Messieurs, voilà les éléments essentiels ressortant de l'année de 2024 que nous soumettons à votre bienveillante attention.

Nous vous rappelons que vous pouvez également consulter le rapport des comptes ainsi que l'annexe aux comptes annuels établis conformément aux recommandations comptables Swiss GAAP RPC 26.

Ces documents sont disponibles sur notre site Internet www.fer-valais.ch.

Nous vous sommes très reconnaissants et vous remercions, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil de fondation et de la Commission de placement pour votre dévouement et vos compétences mis au service de notre Institution.

Pour terminer, nous relevons également l'excellente collaboration avec notre expert en prévoyance, **Pittet Associés SA**, ainsi qu'avec notre organe de révision, la Fiduciaire **Fidag SA**, sans oublier les collaboratrices et collaborateurs pour le travail effectué tout au long de cet exercice.

Avec mes meilleures salutations.

Caisse de prévoyance professionnelle

CAPUVA

Le Directeur



Sébastien Namçoz

Organisation

Les organes de la CAPUVA sont le Conseil de fondation (8 membres) ; la Commission de placement (4 membres), l'organe de révision et l'administration.

L'organe suprême du fonds est le Conseil de fondation, dont la composition est la suivante :

Membres représentant les employeurs

Mme Marie-Joseph Mévillot , Sion	membre dès 2009	UCOVA
M. Jean Marie Crettenand* , Riddes	membre dès 2020	UCOVA
M. Flavien Claivaz* , Sion	membre dès 2021	UCOVA
M. Rouven Welschen , Zermatt	membre dès 2022	UCOVA

Membres représentant les salariés

Mme Francine Zufferey Molina* , Chippis	membre dès 2012	UNIA
Mme Vera Palma Lazaro , Monthei	membre dès 12.2024	UNIA
M. Eric Rausis , Chamoson	membre jusqu'à 12.2024	UNIA
M. Bernard Tissières* , Sion	membre dès 2016	SCIV
M. Stéphane Jordan , Grimisuat	membre dès 2021	SSEC

* membres de la Commission de placement

Présidence et Vice-Présidence

M. Jean Marie Crettenand* , Riddes	Président dès 2021
M. Bernard Tissières* , Sion	Vice-Président dès 2021

Direction

M. Sébastien **Nançoz**, Sion

**20
24**

Caisse de prévoyance professionnelle
CAPUVA
Place de la Gare 2
1950 Sion